

RODRIGUES

FIRST REGIONAL ASSEMBLY

Debate No. 02 of 04 February 2003

The Assembly met in the Assembly Chamber at 10.30 a.m.

The President of the Republic in attendance

The National Anthem was played

ADMINISTRATION OF OATH TO NEWLY ELECTED MEMBER

Mr. Louis Serge CLAIR made and subscribed before the Assembly, the Oath of Allegiance prescribed in the First schedule of the Rodrigues Regional Assembly Act 2001 and signed the roll of membership.

CHIEF COMMISSIONER - ELECTION

Mr. Chairperson: I will invite a Member of the Rodrigues Regional Assembly to propose and another to second, in turn, a nomination to the office of Chief Commissioner. Is there any proposal?

M. A. Perrine Bégué (The Second Local Region Member of Saint Gabriel): Mr. Chairperson, Sir, I move that the Second Local Region Member of Grande Montagne, Mr. Louis Serge CLAIR, be elected to the Office of Chief Commissioner.

Mr. S. Sooprayen rose and seconded.

Mr. Chairperson : There being no other proposal, I declare Mr. Louis Serge Clair elected to the Office of Chief Commissioner.

Mr. Chairperson: I now invite Mr. Louis Serge Clair to come forward and subscribe his oath of office

The Chief Commissioner made and subscribed the oath of office prescribed in the Third schedule of the Rodrigues Regional Assembly act. 2001 and signed the Register.

The Chief Commissioner then addressed the Assembly

The Chief Commissioner (Mr. Louis Serge Clair)

M. Le président de L'Assemblée de Rodrigues

M. le Président de la République de Maurice

Mesdames et Messieurs de L'Assemblée Régionale

Les plus beaux moments dans la vie des hommes et des femmes faisant partie de ce peuple de Rodrigues, ce sont les signes visibles de leur engagement et de leur combat dans la dignité, la vérité, le respect et la solidarité. Pendant des années ces hommes et ces femmes ont mené le combat dans la souffrance, transportant sur leur dos tous les péchés du monde, jusqu'à être traités d'incapables, incapables de devenir député à l'Assemblée Nationale et de diriger leur pays.

La persévérance et le courage de ces hommes et femmes ont été récompensés par le vote de la loi sur l'autonomie de Rodrigues le 20 Novembre 2001. Tout avait commencé au mois de septembre 1976 où le mot d'ordre était lancé: «Rodriguais, l'avenir Rodrigues dans to la main». Et un peu plus tard: «Rodriguais déboute or to délipieds». Repris par le Pape Jean Paul II le 15 octobre 1989 à La Ferme.

Je tiens aujourd'hui, dans cette assemblée, à rendre hommage à tous ces hommes et à toutes ces femmes, jeunes et adultes, qui ont cru dans leur combat et qui ont toujours cru que l'homme et la femme rodriguais doivent vivre dans la dignité et la liberté.

La foi dans un combat doit connaître le chemin de la souffrance et de l'humiliation. C'est dans le vécu de la souffrance et dans l'exercice de la gestion qu'on acquiert la maturité.

Le combat pour l'autonomie de Rodrigues a été souvent ridiculisé. Journalistes et politiciens ont dénaturé ce mot lui donnant toutes sortes de

significations et accusant ceux qui mènent ce combat d'anti mauricien sans faire un effort pour aller chercher le sens profond de ce combat.

Mais en Janvier 2001, Anerood Jugnauth crée la surprise en annonçant qu'un maximum d'autonomie sera accordé à Rodrigues et que tout sera mis en route pour qu'elle se réalise.

Le 12 octobre 2002, le premier gouvernement régional autonome est installé en présence du Président de la République, M. Karl Offman, de Sir Anerood Jugnauth, Premier ministre, de M. Paul Bérenger, Vice Premier ministre, du Président de l'Assemblée Nationale, M.. Dev Ramnah. Et c'est avec joie et solidarité que nous accueillons cette année l'accession de Sir Anerood Jugnauth au poste de Président de la République et M. Paul Bérenger au poste de Premier ministre.

A travers les témoignages reçus, une grande majorité de la population mauricienne a accueilli ce geste du gouvernement MSM/MMM avec joie. L'autonomie de Rodrigues a suscité chez un grand nombre de citoyens, de fonctionnaires, de politiciens et d'hommes d'affaires une plus grande prise de conscience de leur responsabilité de citoyen.

Un nouveau type de relation est né, celle du partenariat.

Je rends hommage aujourd'hui, dans cette assemblée, à tous ceux et à toutes celles à l'île Maurice qui veulent collaborer afin que l'autonomie de Rodrigues soit une réussite et qu'elle se fasse dans la confiance, le respect et le respect de la loi et le partage.

La bonne réputation de la République de Maurice dépendra aussi de la réussite de l'autonomie de Rodrigues. Elle ne doit pas perdre la face devant les autres îles de la Région et devant les autres pays du monde. Je lance un appel à nos frères et sœurs de l'île Maurice afin de nous aider à construire les bonnes bases de cette île Rodrigues autonome dans la confiance, sans provocation, sans hypocrisie, et en adoptant une attitude fraternelle et de dialogue.

Notre combat a été celui d'une île Rodrigues dans le cadre de la République de Maurice. Le droit à la différence est le ciment de l'unité nationale. L'autonomie de Rodrigues est l'exemple concret de ce droit à la différence dans la République. M. le Président, d'octobre 1999 à Bahamas à octobre 2001 à Bruxelles, j'avais assumé la responsabilité de Co-Président de l'Assemblée Parlementaire Paritaire des pays Afrique Caraïbe et Pacifique et

Union Européenne. C'était une co-présidence de la République de Maurice et à travers cette co-présidence j'avais le souci constant de défendre la bonne réputation de la République de Maurice et aussi celle des pays ACP. C'est pour vous dire, M. le Président, même que vivant dans une île de 104km carré, nous vivons des valeurs républicaines, alors que parfois on nous accuse de nous dévier de ces valeurs, de la conscience d'être un vrai citoyen de la République de Maurice.

Nous voulons et tout le monde veut que l'autonomie soit une réussite. Et nous ne voulons pas décevoir le gouvernement MSM/MMM qui a su comprendre les aspirations du peuple de Rodrigues et qui nous a fait confiance. Un, parmi les grands défis que nous avons à relever, c'est de savoir vivre avec nos différences. Et quelles soient beaucoup plus une richesse humaine, sociale et culturelle pour nous permettre de construire les bonnes bases d'une île Rodrigues autonome.

L'île Rodrigues autonome est une richesse dans la République de Maurice.

M. le Président de l'Assemblée Régionale, M. le Président de la République et Mesdames et Messieurs de l'Assemblée Régionale, je vous remercie pour votre attention.

(Applause)

DEPUTY CHIEF COMMISSIONER - ELECTION

Mr. Chairperson : I will now invite nomination from the House for the election of the Deputy Chief Commissioner. Is there any proposal?

Mr. R. MERCURE, (First Local Region Member of Grande Montagne): Mr. Chairperson, Sir, I move that the First Local Region Member of St. Gabriel, Mr. Jean Daniel Speville, be elected to the Office of Deputy Chief Commissioner.

Ms. L. Castel, Fifth Island Region Member, rose and seconded.

Mr. Chairperson : Is there any other proposal?

Mr. Chairperson There being no other proposal, I declare the First Member for Local Region of Saint Gabriel, M. Jean Daniel Speville, elected to the Office of the Deputy Chief Commissioner.

Mr. Chairperson: I now invite M. Jean Daniel Speville to come forward and swear his oath of office presented in the Third Schedule to the Rodrigues Regional Assembly Act 2001 and signed the Register

The Deputy Chief Commissioner then addressed the Assembly

The Deputy Chief Commissioner (Mr. Jean Daniel Speville)
Monsieur le Président, J'ai le grand plaisir d'accueillir dans cette Assemblée aujourd'hui son Excellence M. Karl Auguste Offman, Président de la République.

J'ai aussi l'insigne honneur d'accueillir parmi nous notre nouveau Chef Commissaire qui, grâce à sa longue expérience dans la gestion des affaires de Rodrigues comme ministre et membre de l'Assemblée nationale pendant 20 longues années et au sein de l'Assemblée Paritaire de l'Union Européenne _ ACP ou il siégé comme Coprésident, s'avère la personne la plus indiquée pour prendre en mains les rênes des affaires rodriguaises.

Monsieur le Président, pendant les quelques quatre mois que j'ai eu l'honneur d'occuper le poste du premier Chef Commissaire et qui sont désormais écrits en lettre d'or dans les pages les plus glorieuses de l'histoire de notre île, j'ai pu me rendre compte du volume de travail à abattre afin de faire jeter les bases solides d'une île Rodrigues autonome.

Quelque temps avant l'arrivée de l'Assemblée de Rodrigues, un comité de transition a été mis en place à L'île Maurice afin de mettre en place les structures nécessaires pour l'installation des différentes commissions émanant du Conseil Exécutif Malheureusement, ce comité n'a pas fonctionné comme on l'attendait et c'est le Conseil Exécutif qui a eu la lourde responsabilité de faire le travail à sa place. Mais vu la volonté de bien faire et la détermination de réussir qui anime tout un chacun au sein de la majorité, nous avons pu relever les défis qui se présentaient à nous.

Aujourd'hui, avec l'entrée en fonction de Louis Serge Clair, celui-là même qui est le principal artisan de notre nouveau statut autonome et qui a mené le combat pendant plus d'un quart de siècle, Rodrigues apporte une correction à l'histoire et prend un nouveau souffle. De plus, cette nouvelle année qui commence augure des nouveaux auspices pour notre île ainsi que pour toute la république mauricienne. En effet, les trois grands hommes derrière l'autonomie de Rodrigues, Sir Aneerood Jugnauth, Paul Raymond Bérenger et Louis serge Clair seront, une fois de plus, leurs destins liés car

ils seront appelés à assumer de nouvelles responsabilités comme nouveau président de la République, Premier Ministre et Chef Commissaire respectivement.

Dans le même foulée, tout le peuple rodriguais sera appelé à être plus responsable en prenant une part active dans le développement de son pays.

«Gardez-vous de vous endormir en pensant qu'une chose est impossible à faire. Vous risqueriez d'être réveillé par le bruit que fait un autre en la réalisant» dit le proverbe chinois. Le peuple rodriguais devra adopter cette devise s'il veut consolider les relations d'interdépendance qui devraient exister entre les peuples frère mauricien et rodriguais afin que la république soit une, indivisible et inébranlable.

Pour que l'autonomie soit une réussite, il faut que nous arrivions à avancer dans le respect et la discipline. Si nous pronons une politique qui place l'Homme au centre de tout développement, il y a, cependant des paramètres à respecter et nous n'accepterons jamais que des dérapages de quelque nature et de quelque origine ne viennent faire obstacle au processus de développement dans notre île Rodrigues autonome et dans l'espace démocratique élargi entre nos deux îles.

Loin d'être ce que certains le prétendent, notre motivation de réussir l'autonomie vise à resserrer davantage les liens entre toutes les composantes de la république afin que Maurice puisse consolider sa réputation parmi les plus grandes démocraties.

Vive Serge Clair

Vive L'île Rodrigues autonome

Vive la République mauricienne

(Applause)

ADMINISTRATION OF OATH (OR AFFIRMATION) OF OFFICE TO COMMISSIONERS

The PRESIDENT OF THE REPUBLIC OF MAURITIUS: In pursuance of the provisions of Section 34 (2) (c) of the Rodrigues Regional Assembly, Act 2001 and acting on the advice of the Chief Commissioner, I am appointing as Commissioners the following members:-

- (1) The Second Local Region Member of Baie aux Huitres,
Mr. Nicolson Lisette
- (2) The First Local Region Member of Grande Montagne,
Mr. Robertson Mercure
- (3) The Second Local Region Member of St. Gabriel, Mrs. Marie
Arlette Perrine Begue
- (4) The First Local Region Member of Port Mathurin, Mr. Andre
Lelio Roussety
- (5) The Second Local Region Member of Port Mathurin
Mr. Soopramanien sooprayen

Mr. Chairperson : I invite the five newly appointed Commissioners to approach the Table to receive their letter of appointment and to take their Oath (or affirmation) of Office.

The five members made and subscribed the oath of affirmation of office prescribed in the Third Schedule to the Rodrigues Regional Assembly 2001 and signed the Register.

(Applause)

Mr. Chairperson: On behalf of all members of this House and in my own name, I would like to express my warmest thanks to the President of the Republic of Mauritius who has, indeed, honoured this House by his presence.

ADJOURNMENT

The Chief Commissioner: M. Chairperson, Sir, I beg to move that this Assembly do now adjourn to Tuesday 18 February 2003 at 10.30 a.m..

The Deputy Chief Commissioner rose and seconded.

On motion put, the Assembly was on its rising adjourned to Tuesday 18 February 2003 at 10.30 a.m.